



Cestas, le 01 juin 2022

Objet : Évolution de la collecte du verre sur Saint Jean d'Ilac

Madame, Monsieur,

Pour faciliter le geste de tri du verre et homogénéiser la collecte sur le territoire, **la Communauté de Communes Jalle Eau-Bourde** va mettre en place la collecte en porte à porte du verre sur votre commune :

- Les **logements pavillonnaires** vont recevoir un bac d'une capacité de 120L.
- Les **petits collectifs** vont recevoir des bacs d'une capacité de 240L.
- Les **grands collectifs** qui ne disposent pas de place dans les locaux continueront à déposer leur verre dans les points d'apport volontaire. Les bornes vont être redéployées sur la commune afin de permettre d'avoir un point à moins de 200m pour ces habitants.

La distribution des bacs de verre est prévue entre le 20 juin et le 07 juillet :

Notre prestataire la société SULO distribuera les bacs, ils seront déposés devant votre domicile, votre présence n'est pas requise.

Si au 07 juillet 2022 vous n'avez pas reçu votre bac merci de contacter le service déchets de la Communauté de Communes afin de régulariser votre situation :

Tél : 05 57 97 83 09

Mail : dechets@jalleeabourde.fr

La collecte s'effectuera à partir du 5 juillet 2022 :

La collecte du bac de verre aura lieu **1 fois par mois** selon votre secteur et le calendrier joint qui est également disponible sur le site www.jalleeabourde.fr

La couleur des bacs et les consignes de tri vont évoluer :

Dans la cadre de l'harmonisation progressive des consignes de tri et des couleurs des bacs au niveau national, votre nouveau bac pour le verre aura un couvercle vert et votre bac d'ordures ménagères (OM) passe au gris, pour le bac de tri pas de changement, il reste jaune.

Les bacs ne vont pas être changés, cette nouvelle codification couleur se fera pour toutes nouvelles dotations ou dans le cadre de changement de volume ou de réparation. Ces changements de couleurs ne changent pas les consignes de tri.

Afin de distinguer le bac d'ordures ménagères du bac de verre pour les équipes de collecte nous vous invitons à coller l'autocollant qui sera remis dans votre boîte aux lettres, en même temps que votre bac pour le verre.



Au 01 janvier 2023, l'extension des consignes de tri va simplifier votre geste de tri, avec la possibilité de jeter tous vos emballages en plastiques dans la poubelle jaune. Mais pour cette année encore, il est important de trier uniquement les papiers et emballages acceptés au centre de tri.

Certain de votre implication, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur, à l'assurance de notre considération distinguée.

Pierre DUCOUT

Président de la Communauté de Communes

Dominique Beyrand

Vice-président
Commission durable et transition